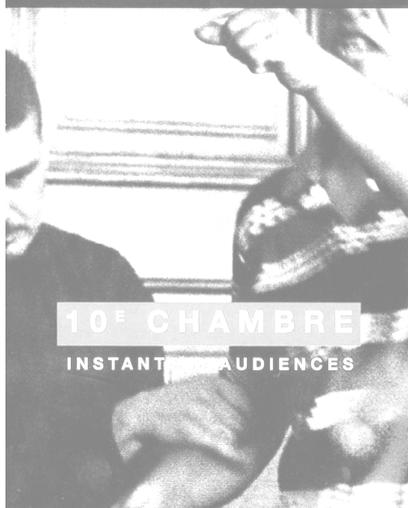


# Cinéma - 10<sup>e</sup> Chambre instants d'audiences

UN FILM DE RAYMOND DEPARDON



**genre:** film documentaire

**réalisateur:** Raymond Depardon

**principaux acteurs:** Madame la Présidente de la 10e Chambre Correctionnelle de Paris, les prévenus, les Avocats et Procureurs.

**année de sortie:** 2004

**durée:** 105 minutes + 62 minutes de bonus

**pays:** France

Tourné en 16 mm.

Arte vidéo, Palmeraie et Désert / France 2 Cinéma

Ce DVD est disponible au CRDP de Nantes

**Résumé du film:** Ce document restitue des instants d'audiences réelles, filmées avec l'accord exceptionnel de la Justice et des participants. Treize prévenus comparaissent pour différentes infractions. L'intérêt du film est notamment de capter toute l'humanité des débats, avec comme axe central le respect de la Loi.

Raymond Depardon explique les contraintes et les choix de tournage dans les suppléments. La Présidente intervient sur la place qu'elle tient dans les débats. La sobriété de l'ensemble donne toute sa vérité au film.

**Particularité pour les débats en classe:** l'Article 434-25 du Code Pénal stipule (extrait):

« Le fait de chercher à jeter le discrédit, publiquement par actes, paroles, écrits ou images de toute nature, sur un acte ou une décision juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la Justice ou à son indépendance est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas aux commentaires techniques ni aux actes, paroles, écrits ou images de toute nature tendant à la réformation, la cassation, ou la révision d'une décision. » (source [legifrance.fr](http://legifrance.fr))

**Moments exploitables:** L'ensemble du film présente un grand intérêt pédagogique.

On peut regrouper les affaires en quatre grandes sections successives dans lesquelles on observe chronologiquement: l'accueil des prévenus, la lecture des faits, la contradiction des débats, la lecture de la décision de justice (sauf pour le groupe D).

Les affaires traitent de:

[repères de chapitrage du DVD]

Prévenus convoqués:

- **Groupe A: audiences du 15 mai [chap 2]** (11h30) conduite en état alcoolique (0.82g); **[chap 3]** injures à personnes dépositaires de l'ordre public; **[chap 4]** (13h42) délibérés;
- **Groupe B: audiences du 20 mai [chap 5]** (15h32) conduite en état alcoolique (1.2g); **[chap 6]** port d'arme à feu; **[chap 7]** (17h01) harcèlement téléphonique avec menaces de mort; **[chap 8]** (18h53) délibérés;

Prévenus incarcérés:

- **Groupe C: audiences du 13 juin [chap 9]** (15h20) vol avec outrage et présence irrégulière sur le territoire; **[chap 10]** (19h42) demande de libération anticipée avant jugement; **[chap 11]** comparution immédiate pour trafic de cannabis; **[chap 12]** (2h07) vol avec violence; **[chap 13]** menace avec arme blanche; séjour illégal en France; **[chap 14]** (2h32) délibérés;

Prévenus convoqués:

- **Groupe D: audiences du 19 juin [chap 15]** (16h26) port d'arme blanche et refus de se soumettre à la prise d'empreintes; **[chap 16]** conduite sans permis.

**Pistes pédagogiques: (Annexes)** Il est possible de travailler sur une sélection ou bien l'ensemble des jugements.

En utilisant une grille de lecture par affaire, on pourra tenter d'analyser les propos et attitudes de chacun des participants à ces audiences: Juge (Présidente), prévenu, Avocat de la défense, Procureur, témoins. Ce travail pourrait se faire avantageusement regroupant les élèves par quatre ou cinq, chacun étant en charge de l'observation directe d'une des personnes.

A partir de cette analyse, il peut-être intéressant de débattre, avec l'ensemble de la classe ou par groupes, des éléments qui ont pu être déterminants dans le choix de la peine prononcée (en faveur ou en défaveur du prévenu).

En utilisant la fiche de comparaison des deux affaires de conduite en état alcoolique, on pourra relever les différences d'attitudes des prévenus, et faire observer la faculté du Tribunal à rester malgré tout impartial et juste.

L'affiche du film est tirée d'un moment où le prévenu apprend sa condamnation. Le contraste entre l'énergie de celui-ci, et le simple geste d'apaisement du gendarme résume le quotidien des tribunaux.

Le dossier de mise en scène propose une imprégnation par un jeu théâtral. Les interventions se préparent avec l'aide d'un guide.

Les suppléments peuvent être exploités afin de compléter ou vérifier certaines impressions laissées par les débats.

L'explication sur le rôle du Juge de Madame Michèle Bernard-Requin (Présidente) est notamment très instructive.